L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Sur aux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 11 FEVRIER.

FEUILLETON.

LES

INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE.

XXII.

CHEZ M. LENOIR.

(Suite.)

Pendant que les fourchettes causoient gaiement avec les assiettes, qu'elles picottaient, Arthur, sur les lèvres de qui s'esquissa un sourire sournois se leva et s'adressant au vieux convierge, cause de sa mésaventure :

— Mon brave, lui dit-il, voulez-vous me permettre de vous verser un verre de ce chablis premiere ?

Le père Pinson tendit son verre.

Arthur l'emplit, puis remplissant le sien, il choqua contre celui du vieux soldat.

Une mauvaise charge allait sortir de ce choc de verres.

Chacun s'y attendait.

C'était, sans aucun doute, la revanche que s'était promis de prendre l'étudiant.

— A votre santé, jeune homme, dit le père Pinson.

— Merci.

— A celle de ces dames et de notre hôte !

— Parfait.

Le vieillard allait s'asseoir.

Arthur le retint du geste.

Maintenant, à mon tour.

— Ecoutons.... fit la Pomme. L'oracle va parler.

Arthur se raffermit sur ses jambes, puis, regardant le vieux soldat de l'empire bien en face,

— A la santé, cria-t-il d'une voix retentissante, à la santé de ce pauvre Hudson Lowe, si méchamment contraint à vivre sur le rocher de Sainte-Hélène par ce tyran détrôné qui......

Un silence de glace s'était fait.

Le vieillard ne comprit pas tout d'abord.

Mais le commis-voyageur, l'amphitryon bourgeois M. Lenoir, enfin, avait saisi la misérable plaisanterie du jeune homme.

Ce fut un curieux spectacle. La colère le prit à la gorge, il se leva aussi, et empoignant le mauvais plaisant par le bras :

— Sacré gamin ! lui lança-t-il au visage d'une voix qui n'avait rien d'humain, sortez.... Vous êtes heureux d'être mon hôte, sans cela !

— Hein ! quoi ! ce n'est pas pour vous que... c'est pour le concierge....

On arracha Arthur des mains de M. Lenoir.

Le père Pinson se chargea de sa conduite jusque sur le palier.

Une fois arrivé là, il le regarda bien dans le *blanc des yeux*, et sans un mot, il lui lança en pleine face le contenu de son verre encore plein.

L'étudiant rugit et voulut sauter sur lui.

Mais lui, l'écartant et le tenant en respect avec une force de géant :

— Quand vous voudrez, je serai à vos ordres blanc-bec.

— Un concierge ! hurla Arthur.

— Un chevalier de la Légion-d'Honneur ! fit le vieux soldat, en écartant sa veste et en montrant sa croix attachée au revers de son gilet.

Et il rentra.

Le repas continua.

M. Lenoir avait retrouvé son beau sang-froid.

Après avoir assujetti ses lunettes sur ses yeux, il fit en sorte que cet incident fût oublié promptement.

On enleva la chaise d'Arthur.

On s'écarta un peu.

Tout fut dit.

Plusieurs fois le concierge essaya de se lever pour faire le service de la table.

Chaque fois, Rosette et Pâques Fleuries le prévinrent.

— Ne vous occupez pas de ces détails là dit l'une.

— C'est nous que cela regarde, père Pinson, disait l'autre.

Il fallut bien en prendre son parti.

De son côté, M. Lenoir n'oubliait pas que le devoir de tout commis-voyageur de première classe est d'animer, d'égayer, au besoin même de créer la conversation.

Il se surpassa.

Il mit sur le tapis, avec une verve sans pareille les péripéties plus ou moins gaies de ses sept ou huit cents voyages sur mer et sur terre.

Pâques-Fleuries et Adolphe écoutaient.

La Pomme lui donnait la réplique.

Le vieux sergent buvait, mangeait et approuvait du bonnet ou plutôt de la place du bonnet, c'est-à-dire du sommet de son occiput.

Entre autres questions faites par la Pomme :

— Le bon pâté de foie gras ! Ce n'est pas à Paris que vous l'avez acheté ?

— On ne peut rien avoir de meilleur, répondit M. Lenoir.

— Il vient ! demanda-t-elle.

— De Strasbourg, en droite ligne.

— Ça coûte ?

— Dix huit cents francs de bénéfice.

— J'en achèterais bien un millier à ce prix là, fit-elle en riant.... Comment vous y êtes-vous pris ?

— Oh ! mon Dieu ! bien naïvement, répondit M. Lenoir. Je l'ai racheté, en lui donnant cinq francs de plus que le prix d'achat, à un vétérinaire alsacien qui faisait route avec moi.

— Bon ! cela ne m'explique pas les 18....

— Non, mais voici qui va vous faire comprendre la chose. De fil en aiguille ou de pâté de foie gras, en cigares de la Havane, je suis parvenu à coller à mon dit vétérinaire une commande de jambes de bois assez forte pour me faire gagner ladite somme, plus les cinq francs de mon foie gras.

Il n'est pas de bonne compagnie qu'il ne faille quitter.

Nous ne connaissons pas de bon repas qui ne tire à sa fin.

De récit en récit, de conte en histoire, de calembour en coq-à-l'âne, les convives de M. Lenoir arrivèrent au dessert sans trop se rappeler qu'on avait expulsé, avec toutes les déshonneurs de la guerre, un pauvre diable de mauvais plaisant nommé Arthur Blancas.

Adolphe Revel, son camarade en Ducaurroy et Duranton, osa seul avancer une proposition craintive en sa faveur.

L'écho se tut.

Il fit comme l'écho.

Le père Pinson servit le café et les liqueurs.

On eut beau faire, rien ne put l'empêcher d'être l'échanson de ces toniques jaunes, verts, noirs et blancs.

Crême de moka, noyau, fine champagne, chartreuse jaune et chartreuse verte, tout fut lestement dégusté par les lèvres deux fois purpurines de la brune Rosette.

Pâques-Fleuries trempa à peine les siennes dans une demi tasse de café.

Et comme M. Lenoir la menaçait du doigt, en lui disant :

— Oui ! oui, je les vois poindre, vos intentions laborieuses. Mais nous ne vous laisserons pas faire aujourd'hui.

Elle répondit en montrant la Pomme, qui ne refusait aucun petit verre et tenait tête aux trois hommes :

— Ne faut-il pas que l'une de nous conserve de la raison pour deux ?

La Pomme, entendant ces mots, remit sur la table l'anisette qu'elle approchait de sa bouche.

— C'est fini de rire...... murmura-t-elle à travers une moue à fossettes, rendue plus gracieuse qu'à l'ordinaire par l'animation de son teint. Je croyais pourtant qu'au dessert il était permis de mettre les coudes sur la table.

— A la condition de ne plus les lever, ajouta l'amphitryon en souriant.

— Vous, vous êtes un faux frère, repartit la jeune fille, vous vous mettez du côté de sœur Bougon. Vous me revaudrez ça, un jour ou l'autre.

— Pourvu que ce ne soit pas l'autre.

— Tout de suite, alors.

— J'y consens.

Elle se leva, et lui tendant la joue :

— Embrassez-moi, fit-elle simplement.

— Mademoiselle Pâques-Fleuries, le permettez-vous ? demanda M. Lenoir.

— Ah ! par exemple, voilà qui est trop fort. Ah ça ! je n'ai donc pas mon libre arbitre, s'écria la Pomme, avant que sa sœur, un peu interloquée, eût trouvé sa réponse. On me prend donc pour le pendant du jeune et bel Arthur ?

Nul des trois hommes n'eut l'air de faire attention au nom qu'elle venait de prononcer.

Ils ne l'auraient point pris avec tant de sérieux et de gravité, s'ils s'étaient doutés qu'en ce même moment le malheureux étudiant, que la Pomme mettait si malencontreusement sur la sellette, dormait du sommeil de l'injuste, à poings fermés et à narines ronflantes.

— Voyons, vilaine rabat-joie, autorises-tu l'honorable M. Lenoir à déposer son hommage respectueux sur ma joue gauche ? continua-t-elle gaiement.

— Oui, répondit sa sœur, à une condition.

— Laquelle ? demanda la Pomme.

— Acceptée d'avance, fit M. Lenoir, qui se tenait prêt à consommer le sacrifice.

— Vous m'embrasserez aussi, moi.

De joyeux hurrahs s'échappèrent de toutes les bouches.

M. Lenoir ne se fit pas prier.

Les deux sœurs n'eurent rien à se reprocher l'une à l'autre.

Adolphe demanda timidement sa tournée.

On la lui refusa avec enthousiasme.

Mais, comme l'avait dit Rosette, c'était bien le moment de mettre les coudes sur la table et d'écouter les mieux disans.

Aussi tous les convives de M. Lenoir se mirent ils à parler à qui mieux mieux.

Le sergent lui-même, malgré sa taciturnité ordinaire, ne put s'empêcher de se laisser entraîner par la verve endiablée de la Pomme, et par les rares éclats de rire de Pâques-Fleuries.

Pâques Fleuries riait peu.

Mais quand elle mettait de côté la tristesse silencieuse qui faisait le fond de son caractère, quand de sa bouche gracieuse s'échappaient les fusées cristallines de son rire, quand, obéissant aux élans trop souvent contenus de sa jeunesse, elle ne retenait pas les notes argentines de sa gaieté, rien n'égalait son charme et son entraînement. Le père Pinson, plus que tout autre, subissait ce charme.

Choisissant une éclaircie, ou le calme s'était à peu près rétabli, et pendant laquelle on pouvait entendre son voisin, la blonde jeune fille se pencha vers M. Lenoir et lui adressa une question presque à l'oreille.

Celui-ci la regarda avec étonnement, mais il ne lui répondit pas tout d'abord.

Pâques Fleuries répéta sa question.

Il lui répondit :

— Je n'y crois pas.

— Je ne vous demande pas si vous y croyez, je vous demande si vous en avez vu.

— Oui et non.

— Expliquez-vous ?

— J'en ai vu qui se trompaient ou qui mentaient.

Oui, mais...

— Mais j'en ai rencontré aussi qui voyaient juste, une fois par hasard.

— Pourquoi, par hasard ?

— Parce que dans toute question, il y a l'affirmative et la négative. Vous avez toujours une chance sur deux pour tomber juste. Le tout est d'avoir cette chance. Pour vous expliquer ma pensée, je laisserai de côté les sorciers, qui ne sont pas autre chose que les martingaleurs de l'avenir, et je vais vous citer un fait arrivé dans une maison de jeu.

— Voyons.

On se pressa et on écouta, comme si le fait qu'allait raconter M. Lenoir traitait une question de haute futaie.

M. Lenoir sourit, en pensant à part lui que toutes les fois qu'il s'agira de jeu, de hasard, de surnaturel, tous les membres d'une réunion quelconque, rasât ou cénacle, mettront de côté leurs affaires et leurs idées, et préteront toute leur attention au dernier des narrateurs, au moins amusant des conteurs.

— Je me souviens qu'en 1838...... — c'était, comme vous le voyez, il y a quelque dix années de cela — j'assistais à une splendide partie de trente et quarante.

— Qu'est-ce c'est que ça, le trente-et-quarante !

demanda la Pomme, sans s'apercevoir qu'elle interrompait l'orateur à son début.

— Faut-il le lui expliquer ? demanda M. Lenoir en riant.

— Non, répondit laconiquement le vieux sergent.

— Ah ! ah ! Mlle Rosette a déjà assez de vices dans son sac. Point n'est besoin d'ajouter celui du jeu à sa collection. C'est votre idée, sergent.

— Oui.

— Hou ! le vilain ! grommela la Pomme en faisant sa moue la plus gracieuse à son voisin.

— Figurez-vous donc que le *trente* c'est *pile* et le *quarante : face*.

— Ce n'est pas difficile à comprendre.

— Imaginez-vous encore des monceaux de billets de banque, des centaines de rouleaux entassés les uns sur les autres, des sébiles pleines de louis et d'écus de cinq francs.

— Après ?

— Un ou plusieurs banquiers, auxquels les pontes ou joueurs donnent un nom moins élégant....

— Lequel ?

— Des croupiers faisant le jeu, prenant les enjeux des joueurs malheureux doublant, triplant, décuplant à la longue les mises des pontes auxquels la veine souriait.

— Je vois tout cela...... nous jouons souvent au loto, dit sérieusement la Pomme.

— Bien. C'est à peu près la même chose. Voyez la joie des vainqueurs, la rage des vaincus, la considération et l'envie de la galerie pour le joueur qui fait sauter la banque, le dédain et l'éloignement qu'inspirent les décavés. Voyez toutes ces passions hideuses, la cupidité aux mains crochues, l'ambition aux espérances livides, l'âcre plaisir ressenti pendant que la bille tourne, l'amère jouissance qui vous envahit tout entier durant les trente secondes que le croupier agite les cartes. Voyez tout cela, dans une atmosphère élégante, aux mille bougies allumées, aux murs chargés de glaces reflétant dans leurs perspectives lointaines et multipliées ces vices dorés, ces existences forcenées, ces fortunes et ces ruines fantastiques. Voyez tout cela et vous comprendrez facilement pourquoi moi, qui mettais pour la première fois le pied dans un de ces antres de perdition, je ne vis au premier moment que richesses, lumières et éblouissements.

— Oui ! oui ! après ! Vous vous mîtes à jouer.... dit la Pomme dont l'exubérante nature se suspendait aux lèvres du conteur.

— Je n'avais pas un sous sur moi, et je n'ai jamais touché une carte de ma vie, répondit M. Lenoir.

— Ah ! tant pis.

— Pourquoi ?

— Parce que si vous n'avez pas joué jadis, vous jouerez plus tard.

— Elle parle comme une petite Sibylle ! continua-t-il en souriant. Je ne jouai donc pas. Et c'est précisément parce que je ne jouais pas, qu'il me fut possible.... Ici le conteur tira son foulard.

— De quoi.... allez donc.... s'écria la Pomme furieuse de voir que ce foulard allait encore couper son histoire.

(*A continuer.*)

INSTITUTIONS

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21aout—1an

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres ou associés dans la plupart des anciennes maisons de cette ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le Cours commercial, en l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, anglais, le français, l'allemand, ou l'espagnol, séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les sociétés de commerce. Catalogues envoyés à qui le désire. 2 nov— RUFUS DOLBEAR, Président.

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent : le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs exercés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien requièrent à des leçons particulières.

Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, les calculs du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français.—Prix : $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourbon. 26 oct— MVD

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, et qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des machines à riz, nous sommes à faire sous sa surveillance, toutes les machines qu'exige la préparation du riz pour le marché et à fournir les dessins, &c. nécessaires.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.

LEEDS & CO.

14 déc—3m Au coin des rues Delord et Foucher.

Bois, Charbon, Sable, &c.

J. C. KATHMAN,

(Fabrique de Toits des Tropiques),

Marchand de Charbon, Charbon de Bois, Coke, Sable blanc et Bois de Chauffage,

RUE BIENVILLE, No. 224,

Coin Marais, Nlle-Orléans.

LES ordres laissés à l'endroit indiqué plus haut et dans la boîte No 53 du Mechanics' Exchange, seront remplis sans délai. 24 déc—3m

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs, à vendre à des prix raisonnables pour clôre une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.

ALEX. McCONNELL.

oin—1 an rue Carondelet No 184.

BOIS DE CONSTRUCTION.

GEORGE MERZ.

Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19juil—1an

BOIS DE CONSTRUCTION.

VENANT d'être reçu : Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par

V. DEMOUELLE,

Coin Toulouse et Bassin.

Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands commissionnaires. 15février—1an

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo, Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport, Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 44.

JAMES YONGE, Agent pour le f. St. — T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

14janv—3me

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du et après le 17 sept. les convois de ce chemin de fer partiront comme suit :

DE LA VILLE,		DU LAC,	
6 h. A. M.,	char à cheval.	4½ h. A. M.,	char à vapeur
6½ "	char à vapeur.	7 "	"
7½ "	"	9 "	"
9 "	"	10 "	"
10½ "	"	11½ "	"
MIDI	"	1 h. P. M.	"
1 h. P. M.	"	2½ "	"
3 "	"	3½ "	"
4 "	"	4½ "	"
5 "	"	5½ "	"
6 du soir	"	6½ du soir	"
7 "	"		char à cheval.

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELY, Surintendant-général.

4 avril—

GRAND CHEMIN DE FER

DE LA

Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Têche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

1erdéc—

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 38, Cercle Tivoli, ou chez L. DURAND coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13 nov—1an

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Roues des fourneaux, des Grils, à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

14 sept—6 m LEEDS & Co.

LONDON & LANCASHIRE

FIRE INSURANCE COMPANY.

Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.)

CAPITAL.................... $5,000,000.

Emission de polices payables en or et en livres sterling.

S. G. MUSGROVE, agent général.

63......Carondelet......63. 18mars

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pelican,

Rue du Camp, No 28, Nouvelle-Orléans.

LES risques d'incendie, de rivière et de mer y sont pris aux taux du tarif.

CHAS. ROMAN, Président.

M. A. TARLETON, Secrétaire.

A une réunion de la direction qui a eu lieu le 17 décembre 1867 M. CHAS. ROMAN a été élu président et M. TARLETON, secrétaire.

Directeurs :

Chas. Roman,	Wm. A. Shropshire,
B. L. Millaudon,	F. A. Peterson,
T. Baily Blanchard,	S. N. Moody,
Thos. C. Payan,	E. Giquel,
Domingo Fatjo,	Saml. W. Todd.
Arthur Forstall,	

— INSPECTEUR MARITIME —

B. L. Robertson jr. déc—3m

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

PAUL ALHAIZA, EDOUARD CALABRESI, } Directeurs.

MARDI, 11 FEVRIER,

LES HUGUENOTS,

Grand opéra en 5 actes, de Meyerbeer.

JEUDI, 13 FEVRIER 1868.

Première représentation de

LE PROPHETE,

Grand opéra en 5 actes de Meyerbeer.

On commencera à 7¼ heures.

Théâtre de l'Opéra.

BALS MASQUÉS,

A l'instar de Paris.

SAMEDI, 25 janvier, samedi 1er février, samedi 8 février et samedi 15 février.

Prix de la souscription aux quatre bals, avec droit d'entrée au bal du mardi-gras, $15.00, payables en retirant les billets.

Prix d'entrée à chaque bal, $3.00.

Chaque cavalier a le droit d'amener une ou plusieurs dames.

Les loges grillées seront louées à raison de quatre piastres la loge, et les avant scènes à raison de six piastres, indépendamment du prix d'entrée.

Les bals commenceront à onze heures et demie. L'orchestre sera dirigé par MM. Isal et Carlo Patti.

22 janv—1m

Théâtre National.

La grande troupe d'opéra allemand, du signor Lotti.

MARDI, 11 FÉVRIER 1868,

La Flûte enchantée,

chef d'œuvre de Mozart.

Mercredi, 12 février, Fra Diavolo, opéra comique en 3 actes, d'Auber.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Rue Saint-Charles, Nlle-Orléans.

SPALDING ET BIDWELL..............Directeurs.

Lundi soir, 10 février 1868.

Tous les soirs, et les Samedis, à midi.

Le Bal des noirs et des jaunes,

nouvelle pièce comique écrite par M. John E. Durivage, pour l'Académie, et représentant les choses qui se passent au milieu et autour de nous.

Trooly Loil,

drame tragico-comique et politique—dans lequel figureront tous les artistes de l'Académie.

Pour les détails, voir aux affiches.

REOUVERTURE DU

Musée Crescent City.

DIX MILLE CURIOSITÉS.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.

(En face de l'Hôtel St-Charles.)

Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES..............Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nlle-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus : on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pole, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, où sont les deux machines à vapeur fonctionnant constamment ; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts.

14 nov

Salle de la Compagnie Allemande,

Au coin du Passage de la Bourse et de la rue Bienville.

CETTE grande et belle salle se loue pour bals, mariages, &c., avec conditions les plus raisonnables. Pour plus de renseignements s'adresser à

FERDINAND MARKS,

12nov—3fps—3m Rue du Camp, No 67.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

NLLE-ORLEANS, 23 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir :

Sur les risques d'incendie....	$166,471 53	
Sur les risques de mer........	65,930 94	
Sur les risques de rivières....	85,402 24	
		$317,804 71
Plus, les risques non expirés pour 1866....		66,885 00
		$384,689 71
En moins, les risques non expirés pour 1867	$ 60,418 00	
Primes remboursées pour 1867	2,596 04	
		$ 63,014 04
Montant net des primes le 31 déc. 1867...		$321,675 67
Pertes payées dans la même période.		
Sur les risques d'incendie....	$32,051 12	
Sur les risques de mer	39,641 76	
Sur les risques de rivières....	35,022 94	
		$106,715 82
Plus, réassurances....	$ 2,507 75	
Escompte de prime..	48,466 87	
		50,974 62
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins....		71,610 31
Réserve pour paiement d'intérêt sur scrips dûs en 1864 y compris les balances....		55,213 10
		$284,513 85
Bénéfice net....		$ 37,161 82

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Deux cent neuf bons consolidés de la ville, évalués à $80 c....	$167,200 00
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord, à 70 c....	86,800 00
Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c....	71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c....	17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c....	2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer du Mexique, évalués à 50 c....	3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c....	4,500 00
Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz, etc....	163,455 00
Prêts sur garantie....	25,000 00
Prêts sur hypothèque....	53,000 00
Effets à recevoir....	18,000 00
Primes dues et en voie de la perception....	47,183 02
Scrips d'autres Compagnies d'assurance....	12,460 00
Monnaie n'ayant pas cours....	4,000 00
Coupons de la ville, dûs et non recouvrés....	13,800 00
En caisse....	84,974 41
	$767,762 81

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé par devant moi, ce 23 janvier 1868.

PARIS CHILDRESS,

Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, six pour cent d'intérêt sur les certificats de payement non encore payés. Ils ont, en outre déclaré un dividende—scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir du 16 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président,

JOHN G. GAINES, Vice-Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Jno. G. Gaines,	E. J. Hart
Henry Renshaw,	Jno. G. Ricks.
H. T. Lonsdale,	J. H. Stauffer,
B. Bisone,	J. B. Bres,
J. C. Barelli,	Thos. Sloo,
Theo. A. James.	

25 janv—1 an

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867 :

Sur les risques d'incendie..	$319,916 16	
Sur les risques de mer....	68,409 44	
Sur les risques des rivières....	22,799 81	
Total des primes....		$411,205 41
En moins : Primes non expirées le 31 décembre 1867	$115,562 00	
Primes remboursées....	4,115 41	
		119,677 41
Montant net des primes....		$291,528 00
Pertes : Sur les risques d'incendie....	$59,760 62	
Sur les risques de mer....	61,688 16	
Sur les risques des rivières	19,039 44	
	$140,488 22	
Taxes....	11,566 88	
Ré-assurances....	5,274 51	
Dépenses, inclus le compte d'intérêt....	10,186 83	
Intérêts sur scrips....	26,564 60	
		$194,078 84
Bénéfices....		$97,449 16

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Effets à recevoir pour primes....	$3,734 81
Billets garantis et billets hypothécaires....	219,307 00
Dû pour primes en voie de perception....	59,323 91
Actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bons de la ville....	183,343 44
Scrips des différentes Compagnies d'Assurances....	99 136 00
En caisse....	83,777 88
	653,623 04
Moins : Dépréciation des sus-dits....	92,850 39
Montant net....	$560,772 65
Moins : Intérêts de scrips, non réclamés.... 7,639 76	
Intérêts payables sur scrips non encore payés.... 26,568 00	34,207 76
	$526,564 89

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi ce 11 janvier 1868.

PAUL W. COLLENS,

Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars, Il a été résolu en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, SIX pour cent sur tous les scrips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart,	Chs. Lafitte,
A. Rochereau,	J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock,	A. Schreiber,
T. B. Blanchard,	John Gauche,
Wm. Stevens,	W. T. Williams,
J. A. White,	J. Tuyes.

Bureau, rue du Canal, No 111.

12 janv—1m—tlj—1 au

L'ETAT DE LA LOUISIANE — Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Je certifie par les présentes, que, le 18 janvier 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans les termes et chiffres suivants, savoir : No 20,689. Adèle Bloom contre Abraham Leopold. Ce cas ayant été jugé, la Cour, considérant que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse,—Il est adjugé et décrété que la demanderesse revêt de son dit mari la somme ... séparation de biens entre lesdites parties ; que la demanderesse Adèle Bloom, est jugement contre le défendant, Abraham Leopold, son mari, décrétant une séparation de biens entre le dit mari la somme de trois mille piastres ; que la demanderesse soit autorisée à être marchande en son propre nom et pour son compte particulier ; que le défendant paie les frais du procès.

Jugement signé le 23 janvier 1868. G. DUPLANTIER, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, ce 25 janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

(Signé) J. F. LAIZER, Députe-Greffier.

8jan—10 et 29fev

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière $6 pont arrière de la Nlle-Orléans Saint Nazaire $120 encor

Passage dans une cabine 2d pont avant.... 100

Passage d'entrepont.... 40

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 60 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement ; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez VICTOR FERRILLIAT, agent,

10janv—1an re 2) 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE:

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

VILLE-DE-PARIS,	capt.	Surmont...	Samedi 8 fév.
ST-LAURENT,	"	Bocandé...	Samedi 22 fév.
EUROPE,	"	Lemarié...	Samedi 7 mars
PEREIRE,	"	Duchesne...	Samedi 21 mars

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE :

Première cabine, $160. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS :

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $165. | Seconde cabine, $88.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

3nov 1t2j V. FERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire

VIA HAVANE.

Le steamer Français

GUYANNE,

Partira pour le port de la Havane, le 13 février, à cinq heures après-midi, recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Hâvre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

VICTOR FERRILLAT, agent,

5 fév—au 13 127 rue de la Commune.

Pour la Havane.

Départ, MERCREDI, 12 du courant, à 5 heures P. M.

Le steamer

TAPPAHANNOCK,

Commandant F. OLSEN,

Partira de son wharf, au pied de la rue St-Joseph, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à Wm GOLDENBOW rue du Camp, 63, ou à L. F. BERJE, rue Gravier, 135.

7 fév—

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or :

New York à Liverpool,	$110.	Aller et retour,	$175.
New York à Londres,	$115.	Aller et retour,	$185.
New York à Paris,	$125.	Aller et retour,	$200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER,

9 mars—1an Rue Gravier, No 109.

Hambourg et la Nouvelle-Orléans.

Compagnie de Paquebots Hambourgo-Américains.

Steamers entre Hambourg, la Nlle-Orléans et New York, par la voie de Southampton.

Bavaria, 2400 tonneaux......Capitaine J. Meier,

Teutonia, 2400 tonneaux......Capitaine Bardua,

Allemannia, 3000 tonneaux....Capitaine E. Meier,

Borussia, 2300 tonneaux......Capitaine N. C. Franzen

Cimbria, 3000 ton. neuf......Capitaine N. Trautmann

Germania, 3000 tonneaux......Capitaine Schwensen,

Hammonia, 3000 ton. neuf....Capitaine H. Ehlers,

Saxonia, 2300 tonneaux......Capitaine P. H. Haack,

Holsatia, 3000 tonneaux......En voie de construction.

Jour de départ de la Ligne de la Nlle-Orléans :

De Hambourg.	De Southampton.	Nlle-Orléans.
Bavaria......1er oct.	4 oct.	15 nov.

Les steamers qui suivront seront nommés plus tard.

Prix du passage (payables en or) :

De la Nlle-Orléans...... } —1res cabines : $150.00
De Hambourg ou du Havre..... } de chambre : 112.50
Entrepont, de la Nlle-Orléans à Hambourg : 45.00
du de Hambourg à la Nlle-Orléans : 45.00

Certificats de passage de Hambourg à la Nlle-Orléans. Frêt de Hambourg à la Nlle-Orléans—3 livres sterling et 15 pour cent de prime par tonneau.

Les steamers de la ligne de New York partent tous les samedis. Pour les détails s'adresser à

WILLIAMS, RUPERTI & CO.

Agence générale, rue Carondelet, No 63.

MAURY & CO. Agents pour le passage, rue de la Commune, No 181, Nlle-Orléans.

C. B. RICHARD & BOAS, Agence générale pour les passagers, 6, Barclay street, New-York.

29 sept—

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants :

GEO. CROMWELL..........CORTES.

GEO. WASHINGTON.......GEN. MEADE.

GEN. GRANT.............SHERMAN.

Le steamer

GEO. WASHINGTON,

Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,

Le SAMEDI, 15 février, à 5 heures P. M.,

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,

4 mai— 1a Rue Carondelet, No 41.

Paquebot indépendant de la Nouvelle Orléans, de la Côte et du Bayou Lafourche — Pour Lockport Thibodeauxville, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires — Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine A. Dugas, commis J. L. Ross et M. Landry, part de la Nouvelle-Orléans tous les Mardis, à 10 heures du matin, et tous les Vendredis, à 5 heures de l'après-midi. Il descend la côte pendant le jour. Le frêt embarqué pour le haut du fleuve devra être payé par les expéditeurs à la Nlle-Orléans, et il sera fait une réduction de 10 cents sur les comptes.

1er fév—1m

POUR LA COTE ET LAFOURCHE— Le bateau à vapeur NEW ERA, capitaine A. Dugas, commis E. Burk, part de la Nouvelle-Orléans, le MARDI, à 10 h. A. M., et le VENDREDI à 5 heures de l'après midi. Il sera dorénavant paquebot indépendant.—P. S. Le frêt embarqué à la Nouvelle-Orléans doit être payé par les expéditeurs et il leur sera accordé une réduction de cinq pour cent. Toutes les réclamations doivent être faites dans les dix jours qui suivront la livraison du frêt.— N. B. Le New Era ne payera aucun compte sans l'ordre du capitaine, du commis ou de l'agent.

J. FENIMORE, Agent,

11 janv—2m Rue Tchoupitoulas, No. 2.

BATEAU REGULIER DU MERCREDI SOIR. Le bateau à vapeur Annie Wagley, pour les Opelousas, Washington, Port Barré et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bon bateau à vapeur Annie Wagley, capitaine Gus. E. Locallier, commis M. Keulsson, partira de la Nlle-Orléans, ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les mercredis, à cinq heures du soir et, de Washington, tous les dimanches matin à 10 heures.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ; à Block Bros, 181 de la rue de la Commune, N. O. ; à O. Hinckley & Son, à Washington, Lne. 14 janv—1m

PAQUEBOT REGULIER DE LA NLLE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine J. F. Aucoin, commis, T. Denvault, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures du soir et les SAMEDIS, à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11 janv—1m

L'IBERVILLE, paquebot semi-hebdomadaire, commandant Emile F. Gros, partira de la Nouvelle-Orléans pour Bayou-Sara,

les Lundis, à 5 heures du soir,

les Vendredis, à 10 heures du matin.

Il partira de Bayou Sarah les Mardis et les Samedis soir. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou au No 40 de la rue du Canal. 17 janv—1 m

PAQUEBOT DU BAYOU SARA, DE LA COTE Et de LAFOURCHE.

LAFOURCHE..............Capitaine Barsnoo.

Le Mercredi.................... à 5 heures du soir.

Le Dimanche.................... à heures du matin

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou au bureau, No 118 de la rue de la Commune, à

26 jan—1m A. C. GODDIN.

Paquebot régulier de la Nlle-Orléans, de la côte et de Lafourche—Départ les Mercredis, à 10 heures du matin, et les Samedis, à 5 heures du soir—Pour Donaldsonville, Paincourtville, Napoléonville, Thibodeauxville, Lockport et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur BEN McCULLOCH, capitaine L. Farrouton, commis J. D. Saucier et P. A. Charlet, partira régulièrement ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord. 16janv—1m

Paquebot de Lafourche et de la Côte.

LIGNE INDÉPENDANTE.

Départ, tous les LUNDIS et JEUDIS, à CINQ heures du soir—Pour Bayou Lafourche et tous les débarcadères intermédiaires de la Côte—Le paquebot VICTORY, capitaine Jos Dalferes, commis E. A. Dart et John Dalferes, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il descendra la côte tous les DIMANCHES et MERCREDIS, dans le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord. Le VICTORY prendra du frêt pour Terrebonne et trouvera des charrois à Lockport. 19 janv—1m

Paquebot indépendant de la Nlle Orléans, de la Côte et de Lafourche.

L'excellent bateau à vapeur, HETTY GILMORE, d'un faible tirant d'eau, capitaine W. H. King, commis J. A. Purcell, part pour Donaldsonville tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à cinq heures du soir. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord.

Le Hetty Gilmore est indépendant et n'appartient à aucune société quelconque. 19 jan—1m

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,

Capitaine John W. Cannon,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les JEUDIS, à 5 h P. Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,

Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Bâton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchie, Deer Creek, Sunflower, et prendront du frêt, avec le privilège de rembarquement.

Pour frêt ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,

A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,

15fév—1 an

VENTES JUDICIAIRES.

Robert P. Smith vs. W. N. Rogers.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,730—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI quatorze de mars 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain Terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Perdido, Philippa et du Cirque, et désigné par le numéro Un, d'après un plan dressé par Journot, ci-devant arpenteur, daté du 20 janvier 1836.

Ledit terrain mesure, environ, trente pieds de face à la rue Gravier, sur environ cent vingt-sept pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne limitrophe des numéros Deux et Six, et environ cent vingt-sept pieds cinq pouces trois lignes de la ligne opposée, sur la limite de la propriété autrefois appartenant à la dame Wm Porter, et environ vingt-neuf pieds onze pouces et cinq lignes de largeur derrière.

Ensemble avec les édifices en briques qui s'y trouvent, servant d'écuries, améliorations et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Numa Lafargue, suivant acte au rapport de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville, en date du 5 d'août 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11 fév—19,23 ; mars 6,14

EMILE TUREAUD Jr. vs. ELLIOTT & CO.

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 20,203—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-quatre de février 1868, à 1½ heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

Le fonds d'un chantier de bois de construction, ainsi que tous les effets mobiliers qui s'y trouvent situé à l'angle des rues Baronne et St-Joseph, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11fév—11,14,18,20,23

BARNETT & LION vs J. STEELS.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,120—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-quatre de février 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux, No 11, rue de la Nouvelle Levée, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Le contenu d'une caisse consistant en vins, liqueurs, cartes à jouer, &c., &c., suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

11fév—11,14,18,20,23

H. N. JENKINS vs ses créanciers.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 19,254—En vertu d'un ordre de vente rendu le 8 de février 1868 et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai le lundi, vingt-quatre de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Plusieurs billets, jugement et comptes cédés par l'insolvable à ses créanciers, suivant bilan déposé au greffe de la Cour susdite.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

11 fév—11,14,18,20,24

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs EMILE PEYROUX.

Dans la Deuxième Cour de District de la Lne, dans et pour la Paroisse St. Bernard—portant le No 548 sur le dossier de la dite Cour.

EN vertu d'un alias writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Hon la Deuxième Cour de District de la Louisiane, dans et pour la Paroisse St Bernard, j'ai saisi et j'exposerai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, No 11 Passage de la Bourse, dans la ville de la Nouvelle Orléans, vendredi, le 28 du mois de Février 1868, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir :

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans la paroisse St-Bernard, dans cet Etat, à environ quatre milles de la Nouvelle-Orléans, ayant une mesure française de deux cents pieds de face sur le fleuve Mississipi, sur une profondeur de quatre vingts arpents, borné sur la limite supérieure par la propriété anciennement appartenant à MM. Freret frères, et sur la ligne inférieure par la propriété anciennement appartenant à M. Bolmare. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et aussi tous les droits, servitudes et appartenances qui y appartiennent ; et deux cent quatre vingts actions hypothécaires de la Banque des Citoyens qui y sont attachées.

Termes et Conditions, savoir :— L'acquéreur fournira un "Stock Note" pour la somme de six mille piastres, payable le 1er avril 1867, fixe et renouvelable selon les dispositions de la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

La balance payable dans un an en un bond portant 8 pour cent d'intérêt et l'acquéreur doit fournir bonne et solvable sécurité selon la loi.

Le dit acquéreur assumera toutes les responsabilités du "Stock Note" mentionné avec indemnité avec l'acte de vente fait par la Banque des Citoyens, à M. A. Fabre, passé pardevant Adolphe Boudousquié, notaire public, le 18 octobre 1856, avec l'acte de substitution d'hypothèque par M. A. Fabre, en faveur de la Banque des Citoyens pardevant Adolphe Boudousquié, notaire public, le 19 octobre 1850, avec l'acte de vente par M. A. Fabre à Emile Peyroux, passé pardevant le dit Adolphe Boudousquié, le 22 mars 1851, et l'acte de vente du Shérif de cette affaire.

Bureau du Shérif de la Paroisse St. Bernard, le 4 février 1868. ANTOINE CHALAIRE, Shérif.

5 fév—5 11 15 21 26 28

Henry Freison vs Joseph Benasdon.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 24,115.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties intéressées, je procéderai le MARDI, trois de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

DEUX CERTAINS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Cours des Tritons (aujourd'hui la rue Delord) les rues Julie, Baronne et Philippa (aujourd'hui Dryades), et désignés par les numéros soixante-neuf (69) et soixante-dix (70) d'après un plan dressé par L. H. Delaroche, ci-devant voyer, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire public en cette ville.

Les dits terrains mesurent chacun vingt-six pieds de face à la rue Julie sur cent vingt pieds de profondeur et vingt six pieds de largeur derrière sur une allée commune de quinze pieds de largeur.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de T. B. Lee, suivant acte au rapport de O. I. Ricardo, ci devant notaire public en cette ville, en date du 28 de juin 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un tiers du prix payable comptant, au moment de l'adjudication et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque sur la propriété portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date et jusqu'à entier paiement. Honoraires d'avocat sur le montant des dits billets, en cas de poursuites judiciaires, pour en effectuer le recouvrement.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

31 janv—31 fév 8 15 23 et 3 m

VENTES DE CONSTABLE.

Mme BRUDER, agent de son mari J. Bruder contre LOUIS CAPUN.

COUR DU QUATRIEME Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans—No 25,112—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Augustin Vidal, Quatrième Juge-de-Paix de la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique, samedi, le 15 février 1868, à midi au No 436 rue de Chartres (autrefois Moreau) entre les rues Mandeville et Espagne—

Un lot de meubles.

Saisis dans le susdit procès, d'après l'inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. F. AD FORTIER, Constable.

5 fév—5,11,15

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1867 :

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867, y compris les risques non expirés de 1866....		$321,580 00
Primes sur les risques de mer...	$ 42,002 34	
Primes sur les risques de rivières....	107,250 33	
Primes sur les risques d'incendies....	172,337 43	
		$321,580 00
En moins, primes remboursées	1,599 90	
En moins ; primes sur risques non expirés en 1867....	39,851 00	
		41,450
Montant net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1867....		$280,130
Pertes payées dans la même période :		
Sur les risques de mer....	25,960 74	
Sur les risques de rivières..	109,876 94	
Sur les risques d'incendies..	30,297 46	
	166,085 14	
Réassurances....	12,947 33	
Dépenses, taxes, intérêt de scrips, etc., moins escompte et intérêt....	38,708 31	
		$217,740 78
Restant....		62,389 32
Vingt-cinq pour cent et quinze pour cent remboursés au lieu de scrip....		57,391 22
Réservé pour pertes non payées		5,007 10

L'actif de la Compagnie est comme suit :

347 bons de la ville de la Nlle Orléans, de $1,000 chaque		347,000 00
35 bons de l'Etat de la Louisiane, de $1,000 chaque..		35,000 00
36 bons de l'Etat de la Louisiane, de $500 chaque....		18,000 00
68 bons de la Cie. de l'Hôtel St-Charles, de $1,000 chaque		68,000 00
80 bons 5-20 des E. U., de $500		40,000 00
5 actions de la Cie. du Dry Dock Vallette, de $1,000..		5,000 00
800 actions de la Banque de la Nlle-Orléans, de $50 chacune, évaluées à $30	24,000 00	
650 actions de la Banque de l'Union de la Nlle-Orléans, de $75 chacune, évaluées à $50 chaque....	32,500 00	
845 actions de la Banque du Canal, de $50 chacune, évaluées à $50....	42,250 00	
500 actions de la Banque Mechanics' and Traders, de $50, évaluées à $50 chaq.	25,000 00	
125 actions de la Banque Crescent City, de $50 chaque, évaluées à $15 chacune..	1,875 00	
100 actions de la Banque des Marchands, de $30 chaque évaluées à $15 chacune..	1,500 00	
		$127,125 00
En caisse....		51,693 50
Propriété foncière au No 78 de la rue du Camp....		50,000 00
Prêts garantis....		62,815 00
Effets à recevoir....	12,745 59	
En moins : mauvais et douteux	6,544 14	
		6,201 45
Comptes non encore payés et en voie de perception....	70,066 62	
En moins : mauvais et douteux	10,211 65	
		59,854 97
Scrips d'autres Compagnies d'assurance....		8,444 00
Total de l'actif....		$878,734 02

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

ALFRED MOULTON, président,

A. W. HUNTER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans,

Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 14 janvier 1868.

PARIS CHILDRESS, Deuxième juge de paix.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent comptant sur tous les certificats de scrip non encore payés aux porteurs légaux desdits certificats, à partir du deuxième MARDI de février prochain et il est de plus :

Résolu qu'en vue de la dépréciation de l'actif de la Compagnie, les émissions de scrips de 1858, 1859, 1860 et 1861, sont par les présentes appelées (conformément à la Charte) pour les réductions des vingt-cinq pour cent sur chaque émission ; que lesdits scrips seront livrés pour la réduction sur le paiement de l'intérêt annuel, ainsi qu'il est déclaré par une résolution de cette direction adoptée aujourd'hui.

ALFRED MOULTON, président,

Wm M. PERKINS, vice-président,

A. W. HUNTER, secrétaire.

—DIRECTEURS—

E. K. CONVERSE,	B. P. ETHELL,
ROBERT HARE,	JOS. N. ISENHOUR,
JOS. HOY,	J. H. LUDWIGSEN,
ALFRED MOULTON,	H. MAY,
J. M. ALLEN,	JNO. T. MOORE,
JNO. C. ROGERS,	W. M. PERKINS,

17 janv—1m

VENTES JUDICIAIRES.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs George Patterson, David C. McCan et la dame W. T. Mallory, administratrice de George Patterson et son époux W. T. Mallory.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,646—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Harry T. Hays, ci-devant shérif, et par celui-ci à moi transféré, je procéderai le MARDI, onze de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit la description, savoir :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, Louise, de la Nouvelle-Levée et Perle (aujourd'hui du Commerce), et désigné par le numéro Deux, d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, alors arpenteur, daté du 16 décembre 1834, et déposé, sous le No 13, en l'étude de Félix Grima, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure quarante pieds six pouces de face à la rue Delord, quarante pieds quatre pouces de largeur derrière, et cent deux pieds dix pouces de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ensemble aussi avec soixante-sept actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la dite propriété

Cette propriété a été acquise par David C. McCan, et George Patterson, de la succession de J. Berry, suivant acte au rapport de Theo. O. Stark, notaire public en cette ville, en date du 10 mars 1857.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira un stock-note pour la somme de treize cent quarante neuf piastres ($1,349) en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, payable le 1er juin 1868, fixe ou renouvelable conformément aux termes de la Charte de ladite Banque. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités imposées aux actionnaires, et le stock-note ainsi fourni devra être identifié avec l'acte d'hypothèque par J. Berry et son épouse, en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en date du 5 d'octobre 1836, au rapport de Seghers, ci-devant notaire public en cette ville et avec l'acte de vente du shérif dans la présente affaire. Et pour la balance du prix d'adjudication, l'acquéreur fournira son bon ou obligation, avec caution bonne et solvable, portant intérêt de cinq pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur paiera au comptant et, en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif, du greffier, de commission, &c, s'élevant ensemble à la somme de $375 00 ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.

GEO. W. AVERY. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11 janv—19,28—fév 4,11

BOSTICK & SEYMOUR vs. le steamer ANNA PERRET, le capitaine et les propriétaires.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,044—En vertu d'un writ de fieri facias lancé sur un bond à douze mois, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, onze de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur au présent procès, Joseph J. Alston, à un certain jugement pour la somme de Trois Mille piastres ($3,000) avec intérêt sur la dite somme au taux de huit pour cent l'an, à compter du 5 avril 1867.

Le dit jugement a été rendu par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, le 21 de juin 1867, au procès portant le No 17,846 des dossiers de la dite Cour, intitulé Joseph J. Alston vs H. Milne & Co, Jerome Bradley & Co et B. M. Harrison, et a été signé le 26 de juin 1867.

—Aussi—

Une certaine Traite pour la somme de Trois Mille ($3000) datée Nouvelle-Orléans, du 4 février 1867, souscrite par H. Milne & Co. sur et acceptée par Jerome Bradley & Co, et est paraphée "ne varietur" J. Morris Day, notaire public en cette ville à l'effet de l'identifier avec un acte de compromis de même date.

Procès a été institué et jugement a été obtenu sur la dite traite.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

30 janv—30;2,5,8,11

SUCCESSION DE D. THORNER.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 29,612—En vertu d'un ordre de vente rendu le 14 de janvier 1868 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quinze de février 1868, à 4 heures et demie P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une distillerie et les meubles et effets qui s'y trouvent, situé aux Nos 31 et 33 rue d'Espagne, dans le Troisième District de cette ville, suivant inventaire déposé au greffe de la Cour susdite.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bond ou obligation avec caution bonne et solvable, conformément à la loi. Le dit acquéreur paiera au comptant, et ce, en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du shérif et greffier, de gardiennage, &c., s'élevant ensemble à la somme de $500 ou environ.

GEO. W. AVERY. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

4 fév—4 7 11 13 15

Wm. Hellman vs Alexander & Bro. Troisième Cour de District de la Nlle Orléans No 23,776.

S. Toledano vs Wm. C. Fulham & Alexander, Bro. Cinquième Cour de District de la Nlle Orléans No 18,012.

A. Samuels vs Alexander & Bro. Sixième Cour de District de la Nlle Orléans No 19,752.

EN vertu de deux writs de fieri facias et d'un alias writ de fieri facias dans les affaires ci-dessus, rendus par les Troisième, Cinquième et Sixième Cours de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MARDI, onze de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêt des défendeurs et d'aucun d'eux au terme restant du bail du magasin occupé par eux à l'angle des rues du Commerce et St-Joseph, Premier District de cette ville. Ledit bail a été passé par la dame Rosine Pragne à Alexander & Bro et expirera le 1er de novembre 1868, à raison de cent vingt-cinq piastres ($125) par mois, ainsi qu'il appert de la copie dudit bail annexée au dossier portant le No 17,776 de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

30 janv—30—2,5,8,11

La Dame LIZZIE DEAN vs le Dr A. FOLLIN.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,8—En vertu d'un ordre de vente rendu le 3 février 1868 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI dix-sept de février 1868, à 10 1/2 heures A. M., à mon entrepôt No 26 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles de ménage, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

5 fév—5,8,11,14,16

LA BANQUE D'AMERIQUE vs. JAMES PETERSON.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 18,261—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI dix neuf de février 1868, à 10 1/2 heures A. M., à mon entrepôt No 7 rue St-Pierre, bâtisses Pontalba, Deuxième District—

Un inventaire en argent et en chaise.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

8 fév—11,14,16,19

CARL KOHN vs M. BOURKE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,727—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, dix-neuf de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

La moitié indivise d'un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie, du Bassin (autrefois St-Jean), Girod, et des Remparts (autrefois du Cirque), et formant l'angle des rues Julie et du Bassin.

Le dit terrain mesure cinquante-deux pieds de face à la rue Julie sur une profondeur et façade sur la rue du Bassin de cent vingt-et-un pieds dix pouces et trois lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, comprenant la machine pour la distillerie, les alambics et accessoires.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

25 janv—fév 2,11,18,26

DAVIS & JACKSON vs. ARMAND MERCIER.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 20,790 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI vingt-six de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

1o. Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, Baronne, Julie et Philippa (aujourd'hui Dryades) faisant partie du terrain désigné par le numéro Cinquante Six dudit îlet, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, autrefois voyer, le 13 de décembre 1831 et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire public en cette ville.

Ledit terrain mesure, mesure française, trente pieds de face à la rue Girod, entre celles Baronne et Philippa (aujourd'hui Dryades), à la distance de quatre-vingt-dix pieds de l'encoignure de la rue Baronne, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

2o. Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, à l'angle S.-O. des rues Girod et Baronne, ayant, mesure américaine, vingt-cinq pieds six pouces et neuf lignes de face à la rue Baronne, sur quatre-vingt seize pieds trois pouces et trois lignes de profondeur et face à la rue Girod.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Les propriétés sus-décrites appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de demandeurs, suivant acte au rapport d'Amédée Ducatel, notaire public en cette ville, en date du 29 de septembre 1866.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux billets, échéant respectivement dans deux et trois ans de leur date, i. e. du 29 de septembre 1866, chacun de la somme de cinq mille piastres, et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de leur date jusqu'à paiement. Les dits billets sont garantis par hypothèque suivant l'acte de vente au dit défendeur Mercier ; l'hypothèque et les dits billets contenant la clause d'honoraires d'avocat à raison de deux et demie pour cent sur le montant des billets en cas de poursuites judiciaires pour en effectuer le paiement et l'obligation de la part des débiteurs d'assurer les édifices contre l'incendie et garantissant tout montant dûs aux détenteurs des billets. La balance du prix d'adjudication, comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

25 janv—2,11 18 26 fév

Wm. A. Gasquet vs J. A. Kline.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — No. 24,511 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI dix-huit de février 1868, à 4½ heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds et l'installation du restaurant connu sous le nom de "St-Lawrence," ainsi que tous les meubles, effets, marchandises, etc., qui s'y trouvent, situé au No 66 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bond ou obligation avec caution bonne et solvable, portant intérêt de 8 pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du shérif, du gardiennage, etc., s'élevant ensemble à la somme de $ 250 ou environ.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 fév—7 11 14 16 18

Ober Atwater & Co vs Jno H. Green.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 20,791.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI dix-neuf de février 1868, à 4½ heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Trente-trois (33) balles de coton portant la marque (S) qui sont emmagasinées à la presse de Szymanski située rue de la Levée, entre celles Montégut et Clouet, dans le Troisième District de cette ville.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 fév—7 11 16 18 19

P. O. PEYROUX vs H. S. FULKERSON.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 18,328 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, dix-huit de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un certain BOND pour la somme de mille cinquante sept piastres et soixante-trois cents ($1057 63) souscrit en faveur du shérif de la Paroisse d'Orléans, par Louis Schneider comme principal et Charles Loeffler comme caution daté du 5 d'octobre 1867, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an, payable à douze mois de date et portant intérêt au taux de cinq pour cent l'an de la date jusqu'à paiement.

Le dit bond a été fourni par le dit Louis Schneider en partie du paiement du prix d'adjudication de cinq cent dix actions de la Compagnie, dite "New-Orleans Manufacturing and Building Company." Les dites actions ont été transférées par le défendeur à la dite compagnie, vers le 28 mai 1867, saisies par le dit shérif et par lui vendues le 5 d'octobre 1867 à l'instance de Charles Donnelly vs H. S. Fulkerson et la Compagnie dite New-Orleans Manufacturing and Building Company, No. 23,860 des dossiers de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour la somme de trois mille soixante piastres ($3,060), savoir, six piastres par action.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

7fév—7,11,14,16,18

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

VENTE SANS RESERVE

Marchandises sèches, étrangères et américaines.

PAR VINCENT & Co.

W. P. VINCENT, Encanteur.

Bureau, rue de Chartres, No 16.

IL sera vendu, jeudi, 13 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, sans réserve—

350 Colis et Lots DE Marchandises sèches de choix,

Comprenant un assortiment complet convenable pour le commerce de la ville et celui de la campagne.

— Aussi —

Pour le compte de qui cela peut concerner,

2 balles coton écru. 11 fév

PAR E. ROGER & CO.

Sardines avariées.

VENTE PAR ORDRE DU CONSUL DE FRANCE,

PAR E. ROGER & CO.,

H. SAMORY, encanteur.

JEUDI, 13 février, il sera vendu à 10 heures du matin, au magasin d'entrepôt des Etats-Unis, No 1. No 59 rue de la Vieille Levée, par ordre de monsieur le consul de France, pour le compte de qui il appartiendra, en débarquement du navire "Bons Fils" de Bordeaux

C & B cinquante caisses de 100 quarts de boîtes chacune sardines à l'huile.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis 11 fév

VENTE SANS RESERVE.

Marchandises sèches, étrangères et américaines.

PAR E. ROGER & CO.

H. SAMORY, Encanteur.

MARDI, 11 février, il sera vendu, à 10 heures précises, à leurs salles d'encan, aux Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée,

500 colis et lots de marchandises sèches étrangères et américaines, consistant en—

Cotons blancs et écrus, indiennes, casimir, satinets, ginghams, toiles à draps, popelines, mozambiques, flanelles, cotonnades, gingas, mérinos, alpacas, toiles d'Irlande, couvertures laines, coton et calico à damassés, châles, nubias manteaux, nansous, brillantines, bonneterie, cravates, mouchoirs batiste, madras, gants, serviettes, nappes, voiletes, jupons à ressorts, etc.

Conditions à la vente. 9 fév

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Les billets de la ville pris au pair.

Grande Vente de Marchandises Sèches, Habillements et Chapeaux.

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

JOHN C. BLOHM, Encanteur.

MARDI, 11 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—

500 pièces indiennes françaises, anglaises et américaines.

500 pièces coton blanc et coton écru, coton à draps,

500 " diapré tout toile,

200 " jeans, cain'et et cotonnades Log Cabin,

300 " gingas fil, toile du Nord, gingham,

300 " toile à moustiquaires, bobinets, mousseline brochée et mousseline damassée,

1000 douzaines bonneterie coton et bonneterie laine,

—Egalement—

300 lots articles de fantaisie et "notions" assortis,

—Egalement—

100 lots habillements et 200 douzaines chemises et chemises et caleçons,

—Et—

300 douzaines chapeaux d'hommes et de jeunes garçons.

Conditions—Comptant, la moitié en billets de la ville, au pair et le reste en billets du Trésor des Etats-Unis.

9 fév

FRANCIS FERNANDEZ & CO.

400 lots de Marchandises sèches à l'encan.

PAR FRANCIS FERNANDEZ & CO.,

F. FERNANDEZ, encanteur.

MARDI prochain, 11 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur salle d'encan, No 44, rue de la Vieille-Levée, entre les rues Bienville et Douane—

400 lots de marchandises sèches, consistant en partie des articles suivants :

Gingas fil, coutil gris, toile du Nord, brin gris à moustiquaire, coton anglais 11,4 et 10,4, chemises de dessous mérinos et coton écru, serviettes fil, lisérés, barège à voile, gingham, mouchoirs de poche, mouchoirs madras, indienne, coton blanc et écru, alpacas noir, cotonnades, coton rayé, aiguilles, capsules, &c. &c., &c.

Aussi—Un assortiment de bottines pour dames, bottes, souliers, parapluies, &c, &c, &c.

Conditions, à la vente. 9fév

PAR A. DUCHIRON.

Groceries de choix.

Par A. DUCHIRON, encanteur,

MARDI prochain, 11 du courant à 11 heures du matin, au magasin d'encan No 10 de la rue Tchoupitoulas et No 10 rue de la Nouvelle Levée, il sera vendu un assortiment de groceries de choix, comprenant : vin rouge en barrique, beurre, thé, huile d'olives, vieux madère, maquereaux, harengs, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 9 fév

PAR H. W. PALFREY.

Succession de Joseph Ginder, No. 30,038.

Vente à l'encan, du contenu d'une Grocerie à l'angle des rues St-André et Laurel.

PAR H. W. PALFREY Encanteur.

Bureau, rue Carondelet, No 28.

IL sera vendu MARDI, 18 février, à 10 heures du matin, sur les lieux, au coin des rues St André et Laurel, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 31 janvier 1868, pour le compte de la susdite succession—

Le CONTENU du dit magasin, comprenant une variété de groceries pour familles, liqueurs, installations, etc.

Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, avant la vente.

La propriété sera vendue. S'adresser à l'encanteur.

6 fév—6,7,11,12,18

PAR D. E. MORPHY.

Quincaillerie. Quincaillerie.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mardi 11 février 1868, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—20 doux. râteaux à coton, 4 douzaines, sceaux peints, 2 rouleaux toile d'emballage de Russie, 1 doux de bonds, 1 doux. taillères, 6 doux. et scies, 6 doux. lanternes, bêches propres, limes et aiguilles, haches et houes à planteurs, essieux doubles et simples.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 9fév

Sel. Sel. Sel.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 11 février 1868, à 10 heures et demie du matin au magasin No 47 de la rue des Magasins, par ordre de qui il appartiendra pour inspection, en vue du compte par le gérant de la voilure et à l'entrepôt de ...

5,183 sacs gros sel en bon état.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 4 fév

PAR G. DE FERIET.

Meubles. Meubles. Meubles.

Par G. DE FERIET, Encanteur.

Bureau, rue Bienville, No 26.

MERCREDI, le 12 février 1868, il sera vendu à 10 heures du matin, à la salle de vente, rue Bienville, No 26,

Sans réserve, la salle de la Compagnie, ... meubles de ménage, une commode de nombre 31, comprenant : bois de lit, armoires, bureaux, lavabos, buffets, meubles de salon, pupitres de bureau, en acajou et de choix, glaces, gravures de choix, toilettes, tabourets, etc., &c.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis, ou équivalent en billets de la ville. 11fév

AVIS JUDICIAIRES.

Avis.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse Plaquemines — A M. Auguste Lesseps et aux autres héritiers de la succession d'Alexandre Lesseps, décédé.—En votre qualité de détenteur de la propriété suivante, — Un terrain du terrain ayant quarante-cinq arpents (plus ou moins) de face à la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ dix milles au-dessous de la maison de Cour de cette Paroisse, borné en amont par les terres d'Auguste Lesseps et des autres héritiers d'Alexandre Lesseps, décédé, et, au-dessous, par les terres d'Hippolite Meran. Vous êtes prévenus que le soussigné, syndic, est obligé pour défendre et protéger lesdites terres contre les inondations, d'établir sur la propriété sus-décrite une levée à moins de ce fait partie des prix raisonnables nécessaires à la protection et dans l'intérêt du public.

Vous êtes avisés que les ... travaux prescrits et ... que tout et la dite levée doit être d'une hauteur de ... pieds, et ... pieds de couronnement et de ... pieds de base, à compter ... le travail devra être terminé ... à partir de la date de cet avis. Et conformément aux lois et aux ordonnances du Jury de Police de cette Paroisse, je vous prévions que si les travaux ne sont pas achevés d'ici au dix février 1868, je les ferai à vos frais.

S. W. SAWYER,

Syndic du 2e District, Paroisse Plaquemines.

Paroisse Plaquemines, 18 janvier 1868.

21 janv—10f

No. 28,911—Succession de J. G. Clark.

Deuxième Cour de District.

TOUTES les personnes qui doivent à cette succession ou qui ont des réclamations contre elle sont priées de s'adresser, pour payer ou être payées, dans les dix jours, à

A. J. VILLERE.

1 fév—10f Député greffier de la 2e Cour de District.

Succession de CHAS. LOUIS DE BUYST—No 29,308.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Germain Dastillon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Charles Louis De Buyst, décédé intestat :—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

11 fév—11,13,19

Succession de Mme Elizabeth Keudig No 28,712.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

2fév—6 11

Succession d'Alexander Gordon—No 28,692.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par A. B. Gordon et W. G. Bakewell, exécuteurs testamentaires de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre leurs mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

2fév 2 6 11

Succession de W. S. Campbell—No 16,372.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

6fév—6 11 15

Succession de Ludwig Luiz—No 30,242.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Bernard Hierle a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Ludwig Luiz, décédé intestat :—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

6fév—6 11 15

Succession de Françoise Dusseau, Vve de Bazile Jaillot—No 36,240.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que D. L. Kernion a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feue Françoise Dusseau, Veuve de Bazile Jaillot, décédée intestat :—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

2fév—2 6 11

Succession de Françoise Escoffier.—No 28,845.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Paul Mesnar, exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

6fév—6 9 14

Succession de George S. Denison.—No 27,236.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Thomas Cottman, administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

4 fév—4 9 14

Succession de Louis H. Malarcher—No 30,039

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux parties y intéressées, qu'une assemblée sera tenue à l'étude de A. D. Doriocourt, notaire public, rue Royale No 125, le lundi 17ème jour de février 1868, à 11 heures A. M., pour délibérer et agir dans les affaires qui leur seront soumises à cette assemblée. P. R. O'RORKE, greffier.

4fév—4 9,13,17.

Succession de James W. Bondavant—No 30,253

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—Attendu que Henri J. B. Latrobe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James W. Bondavant, décédé intestat ; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

8 fév—8 12 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO.

Grande vente, sans réserve, de

575 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins pour dames, demoiselles, jeunes garçons et enfants—choix d'articles de clientèle et venant d'être débarqués du steamer Oriental.

— Egalement —

300 lots d'habillements de saison pour messieurs et pour jeunes gens.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.

ALEX. LEVY, encanteur.

Bureau, rue de Chartres, No 32.

IL sera vendu, MARDI 11 février, à 10 heures, dans la salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—

575 caisses de bottes, souliers et brodequins de messieurs, jeunes gens, jeunes garçons, dames et demoiselles—un beau choix d'articles de clientèle, venant d'être débarqués du steamer Oriental.

— Egalement —

300 lots d'habillements de saison, pour messieurs et jeunes gens.

Le tout se vendra sans aucune réserve quelconque.

Conditions à la vente. 11 fév

Vente continuée le MARDI, JEUDI et SAMEDI.

Succession de G. J. LEWIS.

pour opérer un partage.

Les billets de la ville pris au pair.

Grande vente importante, à l'encan

DU FONDS DU MAGASIN No 174 DE LA RUE CANAL,

Comprenant un des plus grands et des meilleurs stocks de :

Porcelaine ; verrerie et faïence ; jolis services en porcelaine française ornés et unis ; services à café et à dîner ; ornements de toilette ; jolie verrerie rare de Bohême ; argenterie plaquée anglaise et américaine, des meilleures manufactures ; coutellerie de Rodgers Russell et autres marques célèbres ; vases français et de Dresde et d'Allemagne ; chinois français et eau de Cologne ; verreries, françaises, anglaises et américaines ; statuettes en marbre de Paros et Magnolia ; articles Japon et ferblanterie ; magnifiques plateaux en papier maché ; paniers à fruits et porte-cartes en porcelaine, et peignes.

Magnifiques pots à glace, en plaqué ;

Services à thé et à café, en plaqué ;

Paniers drap, paniers de provision et "Shopping" ;

Devants de cheminées et paillassons en velours, imprimés ;

Réfrigérants et filtres qui ont obtenus des prix ;

Poêles de toute espèce, y compris le célèbre Cotton Plant.

Lampes à huile de charbon—les derniers perfectionnements ;

Belles pendules françaises et américaines,

Glaces françaises et américaines, de toutes grandeurs.

Un grand stock d'articles trop nombreux pour être mentionnés et convenables pour CADEAUX de NOEL et de NOUVEL AN.

MM. HOFFMAN, MARKS & CO.,

S. S. ZELNICKER, encanteur,

Bureau, rue de Chartres. No. 32,

IL sera vendu, le jeudi 19 du courant, à 10 heures du matin, au magasin No 174 rue du Canal, entre celles Baronne et Philippa, par ordre et conformément à un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 29,807, en date du 5 décembre 1867, pour compte et pour liquider la succession de G. L. Lewis, décédé, tout le stock d'affaires du dit magasin.

Tout le stock a été choisi, par le propriétaire, sur les meilleurs marchés du monde, et comme il était destiné à une maison de détail de premier ordre, on le trouvera supérieur à tout ce qui a été offert jusqu'ici à l'encan.

Les meubles seront vendus au No 198 de la rue des Magasins.

Conditions :

Au-dessous de $500, comptant ; au-dessus de $500 trente jours ;

Au-dessus de $1000, 60 jours ; au-dessus de $2000, 4 mois ;

Au-dessus de $3000, 6 mois ; au-dessus de $5000, 12 mois.

• Les billets devront être endossés à la satisfaction du vendeur.

HOFFMAN, MARKS & CO.,

2 déc S. S. ZELNICKER, Encanteur.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

SANS RESERVE.

400 caisses bottes, souliers et chapeaux.

PAR GABRIEL LEAUMONT,

Salle d'encan, 69, Chartres.

MERCREDI 12 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

300 caisses bottes, souliers et brodequins.

—AUSSI—

100 caisses chapeaux pour hommes et enfants.

—AUSSI—

Articles de toilette, chemises blanches, etc.

Conditions, comptant. 11fév

PAR O. VALETON.

Patates. Patates. Patates.

PAR O. VALETON, Encanteur.

MARDI 11 février à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encoignure Tchoupitoulas et Natchez—

300 barils patates Jackson, White.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 11fév

PAR J. P. BOISSEAU.

Café à l'encan.

Vente pour cause de retrait du propriétaire.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur, bureau, rue Gravier, Nos 49 et 51, entre les rues Tchoupitoulas et Nlle Levée.—Il sera vendu, jeudi, 13 février 1868, à dix heures du matin, et sur les lieux, le bail d'une buvette située au coin des rues Orléans et Bourbon. Le stock sera offert en bloc avec privilèges du bail, et s'il n'est pas vendu, on l'offrira en lots au gré des acheteurs.—Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 11 fév

PAR CHS. T. NASH.

Vente renvoyée jusqu'à nouvel ordre.

3,247 colis d'articles divers sauvés de la barque B. S. Kendal. Vendu pour le compte de qui il appartiendra.

PAR Chs. T. NASH, Encanteur.

Bureau au Masonic Hall, Ashton Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.

... du courant, à ... heures du matin, à l'entrepôt 21, de la rue du Canal, pour le compte de qui il appartiendra, les articles sauvés de la barque B. S. Kimbal. Les catalogues seront au bureau de l'encanteur le matin de la vente.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 7 fév

MONTGOMERY BROS. & CO.

Vente péremptoire et sans réserve du contenu du café New Era—à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BROS & CO.,

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 12 février, à 10 heures, au No 135 de la rue Baronne—

Tout le contenu du café "New Era"—tables, chaises, comptoirs, installations, gravures, etc. Le tout sera vendu en détail.

—Egalement—

2 beaux brillants.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 11 fév

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur,

IL sera vendu, mardi le 11 février, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises, tables à rallonges, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à tapis, miroirs, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

EGALEMENT

Une grande facture de lits cottage, chaises à cage et bois et rotin. mars

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux

appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, voitures légères, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, mardi 11 de février, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Lauer, rue Gravier, No 200.

Elégants Chevaux appareillés.

Chevaux de monture,

Beaux mulets de tir,

Belles voitures légères,

AUSSI

Buggies découverts et converts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis mars

PAR THOMAS & SPEAR.

Actions de banque, actions de Paul Road, Billets de l'état.

PAR THOMAS & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

MERCREDI, le 12 février à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs

300 actions banque de la Louisiane,

$6290 billets de l'Etat de la Louisiane,

5 actions banque de l'Etat,

15 Commercial Water Works,

10 Carrollton Rail Road Co.,

50 banque du Canal,

15 Germania Insurance Co.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis

Cette vente étant positive, nous appelons l'attention toute particulière des spéculateurs. 11 fév

Pharmacie, Installation, Laboratoire, Alambique, Citerne, ainsi que bail de l'établissement devant être vendu en bloc.

PAR THOMAS & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Salle de vente, 36, rue Bienville

MERCREDI, 12 février 1868, 10 heures 1/2 du matin, il sera vendu à l'enchère publique, sur les lieux, la pharmacie bien connue, No 125 rue de Chartres entre Toulouse et St-Louis, avec toutes les drogues, médecines, installations, laboratoire, alambics, citerne, &c.

—Aussi—

Le bail du susdit établissement expirant le 1er novembre 1869 à raison de $150 par mois. Une copie du dit bail sera lue au moment de la vente.

Condition à la vente. 9 fév

Succession de JEAN AGUT—No 30,053—Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Propriétés améliorées de grande valeur dans le Second et Troisième de cette ville.

PAR THOMAS & SPEAR, Encanteur,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

Bureau, 36, rue Bienville.

SAMEDI, le 29 février 1868, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable J. W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 24 janvier 1868, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, savoir—

1o—Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Bolivar, Bagatelle et Joséphine, mesurant 26 pieds et 8 pouces de face à la rue St Antoine, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.

2o—Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Derbigny, Kerlerec, Claiborne, formant l'encoignure des rues Kerlerec et Derbigny, mesurant 31 pieds, 5 pouces et 7 lignes de face à la rue Derbigny, sur 108 pieds de profondeur parallèle et face à la rue Kerlerec.

3o—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Robertson et Villeré, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St-Philippe, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes parallèles, tel que désigné par la lettre D sur un plan fait par Cha. A. de Armas, architecte et ingénieur civil, en date du 23 janvier 1868.

Termes et conditions—Moitié comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège des vendeurs sur la propriété vendue, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an de la date du paiement. Les dits bâtisses devront être assurées par l'acquéreur et les polices d'assurance transférées à l'exécuteur testamentaire, comme sécurité collatérale des dits billets, et, en cas de poursuites, une clause de 5 pour cent pour les honoraires d'avocat sera ajoutée. Le vendeur fournira un certificat des ... qui seront à la charge de l'acquéreur, ainsi que les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis, de même que les actes et les taxes de l'année courante 1868.

Actes de ventes pardevant O. de Armas, notaire public, ainsi que les timbres du gouvernement des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur. 26 janv—fév 11,19,29,29

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL. Février 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent —on ceux de ceux qui pourraient donner connaissance sont priés d'en donner avis au consulat.

A	L
Aurensan Auguste	Lacassagne Laurent
Betzons (ex-zouave)	Laudreau Célestin
C	Lehmant Jean
Candevant Maurice	Lot Frédéric
Caverle Guillaume	Louveau Emile
Cazenavette Justin	Lietig Ee
Crousillou P J	Laulan
Castères Jean	Landenwetsch Catherine
Caubel Masière	Landenwetsch Antoine
D	Lourmède Philippe
Devalrannier Francis	M
Ducos Bernard	Martin Jean
Dolasson Charles	Mistaue Françoise
Ducasse François	N
Desmarais Joséphine	Nord Hélène Mlle
Drabel Charles	O
Dolcac Louis	Oulisans
E	P
Ebert Alexandre	Parent Alexandre
Eisenmann Jacques	R
F	Rohr (les frères) Charles (Joseph et Laurent
Fabre Mme (née Elisabeth Mouton)	Roche Jean August
Ferder Antoine	Ruffier Stanislas
G	Raboudin Charles
Germain Nicolas	Renaud Jules
H	Roesdersdorf Louis
Hoffmann Jean	Resh Nicolas
J	S
Jové Antoine	Salvat Hallagher
K	Sommer Mme (née Barbe
Koch Jean	T
Kerschawelg Mme (née de Soleus)	Tosso Stephanie Mme

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT

Propriété sur la rue de l'Hôpital—No 155.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 15 février 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue de l'Hôpital, entre les rues Bourgogne et Remparts, sur une profondeur de 127 pieds 8 pouces sur la ligne vers la rue des Remparts, 23 pieds 9 pouces de profondeur sur une première profondeur sur la ligne opposée, de là, courant à angle droit 3 pieds 3 pouces sur une seconde profondeur de 37 pieds et 27 pieds de largeur sur la ligne du fond ; ensemble la moitié de la maison et dépendances, laquelle maison contient 2 chambres, galerie et cabinet, cuisine de 2 chambres, puits, latrines, water-work, &c. &c. Voir le plan à la Bourse.

Cette propriété ayant été réparée depuis que le plan a été fait, rapporte $25 par mois.

Conditions—moitié comptant et le reste à un crédit d'un an en billet à un an portant 8 0/0 d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant———, notaire public, aux frais de l'acquéreur et compris les timbres. 11 fév

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau coin Passage de la Bourse et Bienville.

AUJOURD'HUI, mardi 11 février 1868, il sera vendu à 11 heures du matin, rue Toulouse No 89 entre Bourbon et Dauphine,

Un lot de meubles meublant, consistant en bois de lit, armoires, tables, chaises glaces, tableaux, pendules, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 11 fév

Vente pour effectuer un partage.

Bien de Campagne de valeur, 10 Arpents de Terre sur le Chemin de Gentilly et 106 Lots de Terre à Milneburg.

Succession de Hugh Robertson.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 15 février 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

1o—Une Portion de Terre située sur le Chemin de Gentilly, près du Fair Grounds, désignée par le No 12, mesurant 211 pieds 7 pouces 6 lignes de face au Chemin de Gentilly, sur une profondeur moyenne de 11 arpents 27 1/2 toises ou 2 229 pieds. Ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont construites, consistant en une Maison principale de six chambres, galeries devant et derrière avec cabinet ; une autre bâtisse de trois chambres, galerie et cabinet, magasin, un grand hangar, latrines, jardin, arbres fruitiers, &c. &c.

Le coquillage du chemin en face de cette propriété est payé.

2o—10 Portions de Terre désignées par les Nos 51, 53, 55, 57, 59, 60, 62, 64, 66 et 68, faisant face au Chemin de Gentilly, mesurant chacune 192 pieds 5 pouces 6 lignes de face, sur environ 2½ arpents de profondeur. Une réserve de 100 pieds de largeur traversant les lots Nos 60, 62, 64, 66 et 68 a été accordée à l'usage du rail-road de Mobile & Chattanooga. Une partie des portions de terre ci-dessus est partiellement entourée.

3o—Six Ilets de Terre divisés en 106 lots, situés à Milneburg, près du rail-road Pontchartrain.

Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêts par an de date.

Actes de vente pardevant Alp. Barnett, not. pub., aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres. 9 fév

Deux jolies petites propriétés, rue d'Orléans.

PAR S. GUINAULT.

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 15 février 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

1o—Deux lots de terre désignés par les Nos 1 et 2. Le lo No 1 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue d'Orléans, sur 63 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur, entre les rues Dauphine et Bourgogne. Ensemble une maison couverte en ardoises, ayant deux chambres et deux grands cabinets ; une cuisine haute, en brique, de quatre pièces, water work, lieux d'aisance cour carrelée, &c., &c.

2o—Le lot No 2, contigu au précédent, mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue d'Orléans, sur 61 pieds 2 pouces de profondeur. Ensemble un magasin de deux chambres, galerie et trois cabinets ; hangar, et jardin sur le devant, &c., &c.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Pour la propriété premièrement décrite, No 1, l'acquéreur assumera le paiement d'un "stock note" dû à la Banque des Citoyens, de $779, reposant sur 41 actions réduites à 39.

Pour la propriété secondement décrite No 2, l'acquéreur assumera le paiement d'un "stock note" dû à la Banque des Citoyens, de $570, reposant sur 30 actions réduites à 28 ;—lesquelles deux "stock notes" sont payables le 1er août 1868, ou renouvelables, conformément à la charte de la dite Banque.—Et, pour la balance, moitié comptant, et le reste à un an de crédit en billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date.

Actes de vente par'evant Jos Cuvillier notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres.

9 fév

Vente pour cause de départ d'une propriété rue d'Orléans—No 343.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI le 15 février, 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale,

Un lot de terre mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue d'Orléans, sur 79 pieds, 3 pouces 3 lignes de profondeur entre les rues Galvez et Miro. Ensemble une maison couverte en ardoises, No 343, ayant deux chambres, cabinet et galerie sur le derrière, cuisine, des latrines, puits, etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un an de crédit, en billet portant hypothèque et 8 0/0 par an d'intérêts de date. Cette propriété est louée jusqu'avril prochain. L'acquéreur en continuera l'assurance et en transférera la police au vendeur.

Acte de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres.

9 fév

Agréable Maison de résidence à étage, parfaitement bâtie et bien finie, rue St Philippe, No 308.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 15 février 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Une jolie maison haute, finie dans le genre le plus moderne, avec toutes les cheminées en marbre, un salon, salle à manger, vestibule à entrée et galerie derrière, quatre chambres à l'étage supérieur, vestibule, balcon sur la rue et galerie sur la cour ; une autre jolie bâtisse haute attenant à la maison, avec galeries comprenant quatre chambres de la maison aux chambres de la cour, cuisine, cour pavée de pierre etc. etc. Le terrain, très large ..., situé sur la rue St-Philippe, entre les rues Tonti et Miro, dans le faubourg Tremé, mesurant 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue St Philippe, par 105 pieds 5 pouces 7 lignes de profondeur, entre les rues Prieur et Johnson. Le Rail Road de la rue Dumaine, qui est en voie de construction, passe à l'une de ces propriétés. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet, à un an, du 21 mars 1866, de $3 700, ... moitié comptant et le reste à un crédit de ... mois en billets portant 8 p. 0/0 d'intérêt par an de date et hypothèque.

Cette propriété est assurée pour $7000. L'acquéreur en continuera l'assurance et transférera la police au vendeur.

Acte de vente pardevant E. Bonny, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 9 fév

VACHERIE.

Vente positive.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

MERCREDI, 12 février 1868 il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure de la rue Canal et de l'Avenue Caroline :

La vacherie de M. Jean Juston qui vend pour cause de liquidation et consistant en :

41 belles vaches laitières, dont une vingtaine avec veaux et plusieurs sur le point de veler.

1 taureau.

4 chevaux.

2 chars tes la lait.

1 ... à provision.

Les ustensiles, les baquets et les bidons de la laiterie.

La clientèle sera donnée aux deux plus forts acheteurs.

Conditions—Jusqu'à $200 comptant, de $200 à $400 à un mois, et au-dessus de $400 un an de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 9 fév

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Vente de cessionnaire en banqueroute.

Stock d'une grocerie ; meubles, etc.

Cour de District des Etats-Unis—Louisiane.

Theodore Meyer, en banqueroute.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Bureau, No 17, Exchange Place.

LUNDI, 17 février 1868, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique, par ordre de M. E. E. Norton, cessionnaire, à l'ancien magasin de la dite faillite Théodore Meyer, failli, qui en a fait abandon au profit de ses créanciers—

Le stock de marchandises et les meubles qui se trouvent dans le magasin situé au coin Sud Est des rues Douane et Bourbon—un stock de groceries de choix, vins, liqueurs, articles de fantaisie, une grande variété de fruits conservés et d'articles en cans.

— Egalement —

Un lot de meubles.

Le tout a été abandonné au profit des créanciers du failli et sera vendu par ordre de E. E. Norton, cessionnaire.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 7 fév

Grande vente péremptoire du grand stock DE Marchandises sèches de fonds et assorties, étrangères et américaines,

Par ordre des Cessionnaires,

Dans la banqueroute de MM. Loeb, Simon & Co.

— COMPRENANT —

Un stock de Marchandises sèches, Achetées pour le commerce en gros de cette ville,

— ET —

Ayant coûté, d'après la facture, $70,000.

Une des meilleures occasions qui aient jamais été offertes sur ce marché.

Marchandises abandonnées aux créanciers et qui seront vendues sans aucune réserve quelconque,

Au profit desdits créanciers.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,

Bureau, Exchange Place, No 17.

MARDI, 18 février 1868, à 11 heures du matin, et tous les jours, à la même heure, jusqu'à ce que tout le stock soit vendu, il sera vendu, à l'encanteur publique, aux salles, dans la faillite de MM. Loeb, Simon & Co.—tout le stock de marchandises sèches, installations, &c., abandonné aux créanciers et conformément dans le magasin ... de la rue Canal, entre les rues Camp et Magazine.

Le stock comprend un choix de marchandises sèches de fonds, importées et américaines, pour le commerce en gros de la ville et comprenant en partie—

Coton blanc et coton écru, à draps, à chemises et à tables d'orell ... de fantaisie et de toutes les qualités, draperies à robes de toutes les qualités, serge, stripes, gingas, coutils à matelas et linge de maison ... dans toute la qualité et des plus belles couleurs, ..., jeans, cotonnades et cassimiers ..., convenables pour habitations, toiles d'Irlande, ... toile d'emballage, toile de ... brillants, français et anglais, tape ... draps, grosse..., d'écossaises ... tartans, bonneteries anglaises et allemandes, coton, laine, mouchoirs, cols, batiste et ... courtepointes, ... mérinos, ... etc., grand assortiment ; draps de Lyon et d'Italie, anglaises, ... noir et couleurs, bas, et de toile d'Irlande écrues, serviettes toilées, nappes, etc.

Les catalogues donnant une description du stock seront prêts et pourront être distribués le ... du courant. Le stock et les variétés sont trop grands pour être énumérés dans une annonce, mais sont dignes, sous tous les rapports, de l'attention des marchands de marchandises sèches.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

5 fév—tlj Par ordre des cessionnaires.

Habillements de toutes saisons,

Lingerie de messieurs,

Malles, Valises, &c.

Un grand assortiment complet, pour le commerce de la ville et celui de la campagne

Installations de magasins, vitrières, &c

—Comprenant tout le stock de—

MM. DREYFUS, BROTHERS & CO.

—En banqueroute—

Aux magasins de l'angle des rues Canal et Camp.

Vente à l'encan par ordre de

E. E. NORTON, assignee.

PAR C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs.

Bureau, No 17, Place de la Bourse.

JEUDI, 13 février 1868, à 10 heures et demie du matin, aux magasins Nos 88 et 90 de la rue du Canal et Nos 2 et 4 de la rue du Camp, par ordre de E. E. Norton, assignee, pour MM. Dreyfus Brothers & Co, il sera vendu à l'enchère publique—

Tout le stock d'habillements, lingerie de messieurs, malles, valises, chapeaux, casquettes, vitrières, comptoirs, tiroirs, pupitres, installation de coffre-fort, installations de gaz, &c. des magasins de MM. Dreyfus Brothers & Co au coin des rues Canal et Camp, dans cette ville de la Nlle-Orléans et par le meilleur assortiment d'habits de la ville, comprenant tous, habits de toilette et pardessus, pantalons, gilets de dessous des plus hautes qualités.

Chemises, bonneterie, cravates et cols,

Chemises de peau,

Chemises, caleçons, etc, en mérinos, ... laine, flanelle, toile, Lowell, gingas, etc.,

Malles, valises, sacs, etc., toutes les variétés, très grand stock bien assorti,

Chapeaux et casquettes de tous les genres, pour hommes, jeunes gens et enfants,

Ce beau stock est un des plus complets qu'il y ait en ville et offre de rares avantages au commerce, le tout devant être vendu sans réserve.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les catalogues du stock seront prêts et pourront être distribués avant la vente. 2 fév

Victor Boutroue vs ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE — Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de Victor Boutroue qu'il a ce jour présenté une pétition à la susdite Cour demandant un répit de un, deux et trois ans, et qu'une assemblée des dits créanciers sera tenue pardevant Amédée Ducatel, notaire public, le lundi, 17 février 1868, à dix heures du matin, dans le but de prendre en considération les affaires du pétitionnaire et d'accorder ou refuser le répit demandé ; et, qu'en même temps, il est donné que toutes poursuites judiciaires contre sa personne et sa propriété soient suspendues.

Par ordre de la Cour.

5fév—5,10,15 WM. WOELPER, Greffier.

VENTES A L'ENCAN

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Grande Vente sans réserve

A L'ENCAN,

DE CENT-SEPT TERRAINS,

comprenant

Cinq îlets de choix, de batture,

convenable pour

PRESSES A COTON, ENTREPOTS, MANUFACTURES, DÉPOTS &c,

situés dans

Le Premier District de cette ville,

s'étendant le long des rues

Nouvelle-Levée, Front et Water,

au pied des rues

Race, Orange, Richard, Market et St-James.

pour le compte des

Héritiers LIVAUDAIS et P. G. ROBIN DELOGNY et la ville de la Nouvelle-Orléans.

Les héritiers Pierre Guy Robin Delogny contre La ville de la Nouvelle-Orléans,—No 29,907—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans,

ET

Les héritiers Livaudais contre La ville de la Nouvelle-Orléans et als,—No 29,712—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,

NICHOLAS J. HOEY, encanteur.

Bureau, No 17 Exchange Place.

MARDI, 25 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans la ville de la Nlle-Orléans, en vertu de deux jugements rendus par l'Honorable J W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la N le Orléans—lesquels jugements ont été rendus, dans les dits procès, le 15 janvier 1868 et signés le 20 janvier 1868—il sera vendu, à l'enchère publique, conformément aux dits jugements, les propriétés suivantes de prix :

CENT SEPT TERRAINS situés sur la Batture du Premier District de cette ville, conformément au plan des dits terrains, dressé par L. H. Pilié, voyer de la ville, le 29 juin 1867, approuvé par le comité de finances du Conseil de la Nlle-Orléans, et dont une copie certifiée est annexée aux susdits jugements.

D'après le dit plan, les dits îlets et terrains ont les dimensions suivantes :

1o TRENTE TERRAINS dans l'îlet 31 A, borné par les rues de la Nouvelle-Levée, Water, Race et Orange, formant la totalité du dit îlet, et numérotés de 1 à 30 inclusivement. Le terrain No 1 forme l'encoignure des rues Water et Orange et mesure 26 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 7 pouces et 2 lignes de large sur le derrière, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue Orange. Les terrains Nos 2 à 10 inclusivement mesurent chacun 26 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Water, sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 11 mesure 27 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Water, sur 115 pieds de profondeur sur la ligne du terrain No 10 et 109 pieds 8 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 12, sur 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière. Le terrain No 12 mesure 29 pieds 8 pouces et une ligne de face à la rue Water, 26 pieds 7 pouces 2 lignes de large sur le derrière, sur 109 pieds 8 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 11, et 98 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Race. Le terrain forme l'encoignure des rues Water et Race. Les terrains Nos 13, 14 et 15 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Race, sur environ 139 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur. Le terrain No 16 mesure 27 pieds de face à la rue Race sur 132 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 17 forme l'encoignure des rues Race et Nouvelle Levée, et mesure 27 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle Levée 26 pieds 7 pouces et 4 lignes de large sur le derrière, 131 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 18 et 137 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur et de face à la rue Race. Le terrain No 18 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces 6 lignes de large sur le derrière, sur 131 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 17, et 124 pieds 11 pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 19. Le terrain No 19 mesure 27 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 124 pieds 11 pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 18, et 118 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 20. Le terrain No 20 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 118 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 19, et 111 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 21. Le terrain No 21 mesure 27 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 111 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 20, et 105 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 22.

Le terrain No 22 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la Nouvelle-Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière par 132 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur les lignes des terrains Nos 21 et 16, et 125 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 23. Le terrain No 23 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 155 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur sur les lignes des terrains Nos 22 et 15, et 146 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 24. Le terrain No 24 mesure 27 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 146 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 23, et 139 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 25. Le terrain No 25 mesure 27 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 139 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 24, et 133 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 26. Le terrain No 26 mesure 27 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la Nouvelle-Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 133 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 25, et 127 pieds de profondeur sur la ligne du terrain No 27. Le terrain No 27 mesure 27 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la Nouvelle-Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 127 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 26, et 120 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 28. Le terrain No 28 forme l'encoignure des rues Nouvelle-Levée et Orange, et mesure 27 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 120 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 27, et 114 pieds 5 pouces de profondeur et de face à la rue Orange. Les terrains Nos 29 et 30 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Orange sur environ 115 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur.

2o VINGT-HUIT TERRAINS dans l'îlet 32 A, borné par les rues Nouvelle Levée, Water, Orange et Richard, formant la totalité dudit îlet et numérotés de 1 à 28 inclusivement. Le terrain No 1 forme l'encoignure des rues Water et Richard, et mesure 26 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 6 pouces et 3 lignes de large sur le derrière sur 109 pieds et 2 pouces de profondeur et de face à la rue Richard. Les terrains Nos 2 à 11 inclusivement mesurent chacun 26 pieds 7 pouces de face à la rue Water, sur 109 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 12 forme l'encoignure des rues Water et Orange et mesure 26 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 6 pouces et 3 lignes de large sur le derrière sur 109 pieds 2 pouces de profondeur et de face à la rue Orange. Les terrains Nos 13 et 14 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Orange sur environ 139 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur. Le terrain No 15 forme l'encoignure des rues Orange et Nouvelle Levée, et mesure 26 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces et 3 lignes de large sur le derrière sur 109 pieds 2 pouces de profondeur et de face à la rue Orange. Les terrains Nos 16 à 25 inclusivement mesurent chacun 26 pieds 7 pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, sur 109 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 26 forme l'encoignure des rues Nouvelle-Levée et Richard, et mesure 26 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, 26 pieds 6 pouces et 3 lignes de large sur le derrière sur 109 pieds 2 pouces de profondeur et de face à la rue Richard. Les terrains Nos 27 et 28 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Richard sur environ 139 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur.

3o VINGT-HUIT TERRAINS dans l'îlet 33 A, borné par les rues Nouvelle Levée, Water, Richard et Market, formant la totalité du dit îlet et numérotés de 1 à 28 inclusivement. Le terrain No 1 forme l'encoignure des rues Water et Market et mesure 26 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 6 pouces et 3 lignes de large sur le derrière sur 109 pieds 2 pouces de profondeur et de face à la rue Market. Les terrains Nos 2 à 11 inclusivement mesurent chacun 26 pieds 7 pouces de face à la rue Water sur 109 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 12 forme l'encoignure des rues Water et Richard, et mesure 26 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 6 pouces et 3 lignes de large sur le derrière sur 109 pieds 2 pouces de profondeur et de face à la rue Richard. Les terrains Nos 13 et 14 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Richard sur environ 139 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur. Le terrain No 15 forme l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Richard, et mesure 26 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces et 3 lignes de large sur le derrière sur 109 pieds 2 pouces de profondeur et de face à la rue Richard. Les terrains Nos 16 à 25 inclusivement mesurent chacun 26 pieds 7 pouces de face à la rue Nouvelle Levée sur 109 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 26 forme l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Market et mesure 26 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces et 3 lignes de large sur le derrière sur 109 pieds 2 pouces de profondeur et de face à la rue Market. Les terrains Nos 27 et 28 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Market sur environ 139 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur.

4o DIX-NEUF TERRAINS dans l'îlet 34 A, borné par les rues Nouvelle Levée, Water, Market et St-James, formant la totalité du dit îlet et numérotés de 1 à 19 inclusivement. Le terrain No 1 forme l'encoignure des rues Nouvelle Levée, St-James et Water, et mesure 157 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Nouvelle Levée, 20 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Water, sur 129 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 2, 114 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur et de face à la rue St-James sur 128 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 2. Le terrain No 2 mesure 26 pieds 7 pouces de face à la rue Water, sur 129 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 1, et 141 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 3. Le terrain No 3 mesure 26 pieds 7 pouces de face à la rue Water, 26 pieds 7 pouces et 1 ligne de large sur le derrière sur 141 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 2, et 154 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 4. Le terrain No 4 mesure 26 pieds 9 pouces de face à la rue Nouvelle Levée, 29 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Water, sur 154 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 3, et 167 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 5. Le terrain No 5 mesure 26 pieds 9 pouces de face à la rue Nouvelle Levée, 29 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Water, sur 167 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 4, et 181 pieds 1 ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 6. Le terrain No 6 mesure 26 pieds 9 pouces de face à la rue Nouvelle Levée, 29 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Water, sur 181 pieds 1 ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 5, et 194 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur sur les lignes des terrains Nos 1 et 7.

Le terrain No 7 mesure 29 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 8 pouces de large sur le derrière, sur 94 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 6, et 107 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 8. Le terrain No 8 mesure 29 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de large sur le derrière, sur 107 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 7 et 120 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 9. Le terrain No 9 mesure 29 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 8 pouces de large sur le derrière, sur 93 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 8, et 116 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 10. Le terrain No 10 mesure 29 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de large sur le derrière, sur 109 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 9, et 119 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 11. Le terrain No 11 mesure 29 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 8 pouces de large sur le derrière, sur 119 pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 10, et 132 pieds de profondeur sur la ligne du terrain No 12. Le terrain No 12 forme l'encoignure des rues Water et Market et mesure 28 pieds 7 pouces de face à la rue Water, 26 pieds 7 pouces de large sur le derrière, sur 132 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 11, et 145 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Market. Le terrain No 13 mesure 27 pieds de face à la rue Market, sur 160 pieds de profondeur. Le terrain No 14 forme l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Market et mesure 26 pieds 7 pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, 26 pieds 7 pouces de large sur le derrière, sur 160 pieds de profondeur et de face à la rue Market. Les terrains Nos 15 à 19 inclusivement mesurent chacun 26 pieds 7 pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, sur 160 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

5o DEUX TERRAINS, formant la totalité du triangle 35 A, étant les Nos 1 et 2, bornés par les rues Nouvelle-Levée, Water et St James. Le terrain No 1 mesure 155 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Water, 139 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Nouvelle-Levée, sur 68 pieds 7 pouces et 2 lignes de large sur la ligne du terrain No 2. Le terrain No 2 mesure 5 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Water, 56 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, sur 68 pieds 7 pouces et 2 lignes de large sur la ligne du terrain No 1, et 97 pieds 2 pouces et 5 lignes de profondeur et de face à la rue St James.

Termes et conditions de la vente.

Un quart du montant de l'adjudication comptant en monnaie courante légale des Etats-Unis d'Amérique ; le reste des prix payable en trois termes égaux à un, deux et trois ans de crédit, à partir du jour de la vente, représentés en billets des acquéreurs, payables à leur propre ordre et endossés par eux, et portant intérêt au taux de sept pour cent l'an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les dits billets devront être garantis par hypothèque et privilège de vendeurs sur les dites propriétés, avec la stipulation de la clause pénale de 5 pour cent (honoraires d'avocats) en cas de procédures judiciaires pour recouvrer lesdits billets hypothécaires ou l'un d'eux. Les dits billets devront être divisés en coupons de montants nécessaires pour être partagés entre les parties intéressées.

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats Unis, pardevant M. H. C. Dibble, notaire public de la ville.

N. B. L'intérêt de la ville de la Nouvelle-Orléans dans les susdites propriétés étant la moitié, les acquéreurs auront le droit et le privilège de payer en MONNAIE COURANTE DE LA VILLE, en partie ou en totalité, jusqu'à concurrence de l'intérêt de la ville.

22 janv—22,23,24,25,26 et 31 ; fév 9 fév et 21 au 25

Maisons à deux étages, Nos 283 et 285, rue Dryades, entre Calliope et Triton Walk.

Succession de Lucy Kelly

No 29,916—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans

Par C. E. GIRARDEY & CO

NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.

Bureau : No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 15 février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 10 janvier 1868, il sera vendu à l'enchère, pour compte de la succession de Lucy Kelly, la propriété ci-après décrite—

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Triton Walk, Calliope, Baronne et Dryades, désigné (mesure américaine) 43 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Dryades, 41 pieds 9 pouces et 4 lignes de large sur le derrière, sur une profondeur de 107 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne vers la rue Triton Walk, et 104 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur du côté de la rue Calliope.

Les améliorations consistent en de larges maisons en briques à deux étages, toit en ardoises, balcon en fer recouvert, cuisines et bâtis à deux étages, citernes, cours, etc., divisées en 5 tenements et connu par les Nos 283 et 285 rue Dryades.

Conditions—Un tiers comptant ; le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et privilège, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'au paiement parfait, avec clause d'honoraires d'avocats et conditions, ou de paiement des 5 00 honoraires d'avocat en cas de poursuites.

Les billets devront être payés aux vendeurs avec ...

Actes de vente et les timbres de Revenu des Etats Unis aux frais des acquéreurs, pardevant O. Morel, notaire public. 15 janv—15 26—fév 1 à 15